procédé d'arithmétique. L'usurier augmente le taux de l'intérêt selon le besoin de l'emprunteur; le propriétaire, lui, conserve le même taux, mais augmente le chiffre du principal. Cent pour cent sur mille dollars ou dix pour cent sur dix mille dollars, c'est la même chose.

Mais la différence essentielle entre ces deux sortes d'exploitation, qui rend l'une honorable autant que l'autre est méprisée, la voici: L'usurier est un exploiteur sur une petite échelle, ses victimes sont accidentelles et isolées; elles tombent dans ses griffes à la suite de catastrophes financières ou de dérèglements qui sortent du train ordinaire de la vie et qui font taches; elles sont visibles comme des points noirs sur une feuille blanche, comme un trou dans le sol. L'exploitation par le propriétaire est la règle générale et commune, tous y sont soumis, tous en sont les victimes; le loyer pèse d'un poids égal et uniforme sur toutes les épaules et les écrase au même niveau; et de même que les points sont invisibles quand la feuille est toute noire et que les trous disparaissent quand tout le sol est creusé, la misère de chacun est perdue dans la misère de tous.

La peine des autres nous aide à supporter la nôtre, le pain noir est moins amer quand personne n'a de pain blanc, et l'on est plus malheureux de payer vingt-cinq dollars par année à un usurier que quinze dollars par mois à un propriétaire.

L'usurier est un petit voleur, et par conséquent il doit être puni; le propriétaire est un grand voleur, et par conséquent il doit être considéré et titré.

XVI

DU CAPITALISME AU COLLECTIVISME

Une chose semble embarrasser un grand nombre de personnes, et l'on entend souvent cette question: Tous les moyens de production et d'échange sont actuellement la propriété de certains individus, qui les ont acquis régulièrement et légalement, conformément aux règles actuellement existantes; pour organiser la société collective il faudrait les dépouiller; de quel droit et comment allez-vous le faire?

A cela nous répondons :

1. De tout temps, le droit du plus fort a primé tout autre droit. Les conquérants, après avoir écrasé par la force des armes les nations plus faibles, s'emparaient de leur territoire, de leurs biens, et souvent de leurs personnes; ils se partageaient ce butin, et lorsque cette appropriation par le vol à main armée